



## **Une recherche pour la Justice**

### **Une résolution à l'occasion de la canonisation de Père Damien**

#### **De et Pour les Personnes atteintes par la lèpre dans le monde entier**

La canonisation de Père Damien De Veuster donne une opportunité sans précédents pour attirer l'attention du monde sur la réalité actuel et quotidienne de la lèpre. Au même temps, parler de son travail avec le personnes de Kalaupapa nous aide a promouvoir les aspects liées à la justice et au respect des droits humains qui étaient au centre de ses oeuvres. Tandis que nous honorons sa memoire, il est aussi important que nous honorons son engagement pour la promotion des droits humains égaux et inaliénables pour chaque être humain.

Aujourd'hui, 120 ans après la morte de Père Damien, les doits humains sanctionnés par la Convention des Nations Unies continuent a être niés aux personnes atteintes par la lèpre dans le monde, y compris : le droit à la maison, le droit à la famille, le droit au travail, le droit à l'instruction, le droit à vivre avec dignité, le droit à être livre de traitements dégradants.

Père Damien insistait sur la justice. Il insistait parce qu' il voyait que les personnes étaient privées de leur droits ou ils n'avait plus de la valeur comme êtres humains seulement parce qu' ils étaient malades. Il vit la valeur, la dignité et l'inspiration de chaque personne.

Parler de la vie et du travail de Père Damien dans le contexte du respect des droits humains pour les personnes atteintes par la lèpre, il nous donne un lien important entre le présent et le passé. L'Eglise a toujours eu un rôle important dans l'aide aux personnes qui ont atteint la lèpre. La canonisation de Père Damien donne à l'Eglise l'opportunité de lancer un message actuel dans le monde entier sur les droits de base des personnes atteintes par la lèpre.

Tandis que nous honorons le travail développé par Père Damien il y a un siècle, il est essentiel clarifier que aujourd'hui :

- 1) La Lèpre est une maladie curable Le problèmes les plus graves que les malades atteintes par la lèpre doivent affronter sont produit par de préjugés et par de discriminations qui sont présent dans plusieurs violation des droits humains.

- 2) Le terme “lépreux” n’est pas approprié dans les temps présents. Nous devons assurer que quand nous parlons de Père Damien, nous employons le langage d’aujourd’hui et non celui d’il y a cent ans. Nous devons aider le publique à reconnaître que, malgré le mot « lepreux » ait été utilisé souvent à l’époque de Père Damien , dans le dernier siècle il a pris de plus en plus des caractéristiques négatives. Nous devons convenir que personne devrait être appeler avec ce mot car ce terme viole le droit humain des personnes à être livre de traitements dégradants.
- 3) Les personnes qui ont eu la lèpre sont de partenaire au même niveau : Père Damien travaillait avec le personne de Kalaupapa comme un partenaire de égal dignité. Ensemble ils bâtissaient les maisons, ensemble ils avaient créé plusieurs associations, ensemble ils planifiaient les cérémonies religieuses. L’héritage que Père Damien nous a laissé, nous donne le courage de promouvoir une partenariat d’ égal dignité avec le personnes qui ont été atteints par la lèpre dans leur vie afin d’assurer eux plaine et active participation.

Tandis que s’approcher la canonisation de père Damien, nous prenons l’engagement de mettre à profit son héritage pour promouvoir les droits humains de tous les personnes et, en particulier, les droits des personnes qui ont eu la lèpre.

Roma, le 30 mai 2009

Signatures des représentants de IDEA, ILEP et AIFO



**IDEA International**

